

MA 1ÈRE CARTE PAR CORRESPONDANCE ABONNEMENT ANNUEL

Création de Ma Carte uniquement réservée aux clients n'ayant pas encore Ma Carte Lignes d'Azur

Pour un paiement comptant : uniquement par chèque

	Abonnement annuel	Frais de gestion	Frais de port en lettre suivie*	Frais d'achat du support	Montant total
26 - 64 ans	360 €	-	2.80 €	2 €	364.80 €

*Délai de traitement et d'envoi : 8 à 10 jours ouvrables



J'inscris, ci-contre, le montant de mon abonnement :€
Je prépare mon chèque en reportant le montant ci-dessus, à l'ordre de «Agent Comptable RLA»

Fournir la photocopie de la pièce d'identité si le titulaire du chèque est différent du bénéficiaire de la carte.

Pour un paiement en **10X** sans frais : uniquement par prélèvement

	Abonnement annuel 10X sans frais	Frais de gestion	Frais de port en lettre suivie*	Frais d'achat du support	Montant total 10X : 1ère mensualité puis 9 mensualités
26 - 64 ans	36 €	-	2.80 €	2 €	40.80 € puis 36 €

10X Disponible par prélèvement en 10 fois sans frais

*Délai de traitement et d'envoi : 8 à 10 jours ouvrables



J'inscris, ci-contre, le montant de mon abonnement :€
Je transmets mon RIB et je complète le formulaire SEPA

● Pièces à fournir

Documents obligatoires

- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité
- 1 photo d'identité récente à visage découvert et de face
- RIB + Formulaire SEPA complété (en cas de prélèvement)

Dernière étape !

Je place le tout dans une enveloppe et je l'envoie par courrier à l'adresse suivante > **Espace Mobilités - 33 boulevard Dubouchage 06000 Nice**

➔ Conditions générales du paiement en 10 fois sans frais

Le signataire du mandat de prélèvement SEPA s'engage à approvisionner son compte bancaire pour une durée de 9 prélèvements mensuels. En cas de rejet de l'établissement teneur du compte, le signataire sera redevable du ou des mois non prélevé(s) ainsi que des frais de traitement du ou des rejet(s) à hauteur de 15 € par rejet et de l'abonnement ainsi que les échéances seront suspendus jusqu'à la régularisation.

La première mensualité et les frais de dossier doivent être payés au comptant le jour de la souscription ou du renouvellement de l'abonnement. Les 9 autres mensualités seront ensuite prélevées aux alentours du 5 de chaque mois.

> Modification du compte bancaire : Le signataire du mandat de prélèvement est tenu d'avertir Lignes d'Azur de tout changement concernant sa domiciliation bancaire avant le 12 du mois pour un effet à la date du prélèvement suivant. Toutes les dispositions doivent être mises en oeuvre pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans le règlement des échéances prévues. Un changement de signataire du mandat SEPA n'est pas autorisé pour un abonnement en cours de validité.

> En cas de changement d'adresse postale, vous devez en informer Lignes d'Azur.

> Engagements du prélèvement : Toute demande d'interruption d'un abonnement annuel d'une valeur supérieure à 90€ sera soumise à une revalorisation de l'abonnement selon la durée de sa validité. Les mois consommés seront ramenés au prix de l'abonnement mensuel en vigueur (tout mois entamé est dû) auxquels viendront s'ajouter 10 € de frais de gestion ainsi que les éventuels frais de traitement du ou des rejet(s).

Bénéficiaire de la Carte

Mme M. _____
Prénom _____
Date et lieu de naissance _____ / _____ / _____ à _____
Tél. _____
Email _____
Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Coordonnées du payeur (si différent du bénéficiaire)

Mme M. _____
Prénom _____
Date et lieu de naissance _____ / _____ / _____ à _____
Tél. _____
Email _____
Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

- J'accepte de recevoir par voie électronique des informations relatives au réseau Lignes d'Azur.
- Je reconnais avoir été informé(e) du délai dont je dispose conformément aux dispositions de l'article L.221-18° du Code de la Consommation et renonce expressément à mon droit de rétractation avant la fin du délai de 14 (quatorze) jours imposé par la loi afin de pouvoir bénéficier immédiatement de mon abonnement au réseau Lignes d'Azur.

Attention ! La carte Lignes d'Azur est la propriété exclusive de la Régie Ligne d'Azur. En cas de perte, vol ou détérioration de celle-ci, un duplicata contenant les voyages ou l'abonnement restants pourra être mis en agence. Cette opération est facturée 10€.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

_____ À _____ / _____ / _____

Pour tout renseignement

Du lundi au samedi de 6h à 20h30. Le dimanche de 7h à 20h

08 1006 1006

Service 0,06 €/min
+ prix appel

OU



lignesdazur.com

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004, ainsi qu'au Règlement européen (2016/679) relatif à la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, l'ensemble des traitements mis en œuvre par la régie Lignes d'Azur respecte la protection de vos données personnelles et votre vie privée. La présente politique de confidentialité (<https://www.lignesdazur.com/politique-de-protection-des-donnees>) fait partie intégrante de nos conditions générales d'utilisation du site et des services. En application des dispositions légales précitées, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et le cas échéant de portabilité, de limitation ou d'effacement aux données personnelles vous concernant en nous contactant par mail à l'adresse suivante : rgpd@lignesdazur.fr.